



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 18/02/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 18/02/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 28 janvier à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 23 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, M. Francis HARCHOUX, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, Mme Joëlle LEGAVRE, conseillers
municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX, M. Florent GUILLON, Mme Jeanne HAMON
(pouvoir à C. COLLIN), M. Damien LE FLOHIC, Mme Sylvie LEROY (pouvoir à L. LE
ROCH), M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique ROUX (pouvoir à P. ROUVIER),
Mlle Manon RESCAN

Invités : Anne-Cécile COQUELIN, agent communal, responsable de l'urbanisme ; M. CORBIERE, de la
SADIV.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick GOUPIL assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.002 :

Objet : Urbanisme – Affaires foncières : Avenant au bail emphytéotique QUÉNÉA pour le parc solaire sur le site de la déchetterie

LE CONSEIL,

VU la délibération n°CM.2013.133,
CONSIDERANT le projet d'avenant à la promesse de bail,
CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le maire, et l'examen de la pièce annexée,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : ACCEPTE l'avenant à la promesse de bail, en modifiant toutefois le point suivant :

- les « conditions suspensives relatives au projet de parc solaire du bénéficiaire » : les parties reportent la date butoir du 16.10.2013 au 31.12.2016, sous condition de l'obtention du permis de construire

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal n°2013.133 du 4 novembre 2013.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 18/02/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 18/02/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 28 janvier à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 23 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

- PRESENTS :** M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, M. Francis HARCHOUX, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, Mme Joëlle LEGAVRE, conseillers
municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
- ABSENTS :** M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX, M. Florent GUILLON, Mme Jeanne HAMON
(pouvoir à C. COLLIN), M. Damien LE FLOHIC, Mme Sylvie LEROY (pouvoir à L. LE
ROCH), M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique ROUX (pouvoir à P. ROUVIER),
Mlle Manon RESCAN

Invités : Anne-Cécile COQUELIN, agent communal, responsable de l'urbanisme ; M. CORBIERE, de la
SADIV.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick GOUPIL assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.003 :

**Objet : Urbanisme – Finances : Habitat social ZAC du Chêne Romé – Reversement à Néotoa et Aiguillon
construction de la subvention de la communauté de communes du Pays d'Aubigné**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers les programmes de logements aidés et de locatifs sociaux en cours sur
la commune.

ZAC du Chêne Romé – tranche 1

Logements aidés (PSLA)

HABITATION FAMILIALE

17 logements, soit $17 \times 1\,500 = 25\,500 \text{ €}$
12 commencés aujourd'hui, soit $12 \times 1\,500 = 18\,000 \text{ €}$
A inscrire au BP 2014 en recettes

NEOTOA

4 logements, soit $4 \times 1\,500 = 6\,000 \text{ €}$
A inscrire en recettes au BP 2014 ou 2015 ?

Locatifs sociaux (PLAI/PLUS)

AIGUILLON CONSTRUCTION

22 logements, soit $22 \times 2\,000 = 44\,000 \text{ €}$
A inscrire au BP 2014 en dépenses et en recettes

NEOTOA

4 pavillons, soit $4 \times 2\,000 = 8\,000 \text{ €}$
A inscrire au BP 2015 en dépenses et recettes

LE CONSEIL,

VU la délibération du 15/5/2013 de la communauté de communes du Pays d'Aubigné,
CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DIT que la commune reversera aux bailleurs sociaux NEOTOA et AIGUILLON CONSTRUCTION la subvention versée par la communauté de communes du Pays d'Aubigné d'un montant de 2 000 € par logement pour la production de locatifs sociaux (PLAI/PLUS).

ARTICLE 2 : DIT que la commune sollicite auprès de la communauté de communes du Pays d'Aubigné une subvention d'un montant de 1 500 € par logement pour la production de logements aidés (PSLA).

ARTICLE 3 : DIT que ces deux types de subventions sont versés à la commune à la déclaration d'achèvement des travaux.

ARTICLE 4 : DIT que les montants correspondants seront inscrits au budget de la commune en recettes et/ou en dépenses, en fonction de la nature de la subvention versée.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

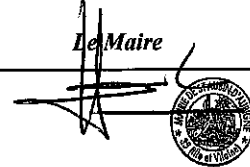
The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'AUBIGNÉ' and '19 05 01 10 00 00'. To the right of the stamp is a handwritten letter 'C'.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 18 /02 /14
et envoi en Préfecture de Rennes le 18 /02 /14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 28 janvier à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 23 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, M. Francis HARCHOUX, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, Mme Joëlle LEGAVRE, conseillers
municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX, M. Florent GUILLON, Mme Jeanne HAMON
(pouvoir à C. COLLIN), M. Damien LE FLOHIC, Mme Sylvie LEROY (pouvoir à L. LE
ROCH), M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique ROUX (pouvoir à P. ROUVIER),
Mlle Manon RESCAN

Invités : Anne-Cécile COQUELIN, agent communal, responsable de l'urbanisme ; M. CORBIERE, de la
SADIV.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick GOUPIL assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.004 :

Objet : Bâtiments : ALEC bilan annuel énergétique bâtiments communaux

LE CONSEIL,

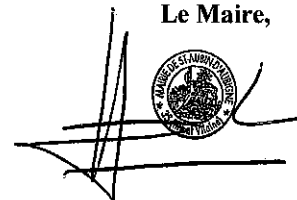
VU le bilan annuel 2012 de l'Agence Locale de l'énergie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC),
CONSIDERANT l'exposé de M. J-C. HONORÉ, adjoint,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de l'analyse du bilan annuel 2012 de l'Agence Locale de l'énergie et du
Climat du Pays de Rennes (ALEC).

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 18 / 02 / 14
et envoi en Préfecture de Rennes le 18 / 02 / 14*

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 28 janvier à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 23 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, M. Francis HARCHOUX, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, Mme Joëlle LEGAVRE, conseillers
municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX, M. Florent GUILLOIN, Mme Jeanne HAMON
(pouvoir à C. COLLIN), M. Damien LE FLOHIC, Mme Sylvie LEROY (pouvoir à L. LE
ROCH), M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique ROUX (pouvoir à P. ROUVIER),
Mlle Manon RESCAN

Invités : Anne-Cécile COQUELIN, agent communal, responsable de l'urbanisme ; M. CORBIERE, de la
SADIV.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick GOUPIL assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.005 :

Objet : Finances – Vie associative : Subventions 2014 aux associations

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur ROUVIER, adjoint,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2014 :

→ Voir tableau ci-dessous.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Associations	2014
Total	Montant (€)
Club Avalaquin	17473
Sportives	10150
Athlétique club	184
Tennis club	1867
Football club	5141
Illet Basket club	612
Amicale cyclotouriste	408
Les foulées Saint Aubinoises	408
Comité des fêtes - course cycliste (si elle a lieu)	1530
Locales	9102
Festives Saint Aubinoises	408
Crêtes et vallées + l'apéritif de la marche gourmande pris en charge	408
Jardins d'antan	408
Jardins d'antan portes ouvertes	250
Comité des fêtes	408
Baby bulle	408

Festives Saint Aubinoises – Marché de Noël (+ salle polyvalente)	1530
Club de la détente	575
ACCA	357
Amicale des Sapeurs-pompiers	163
Allocation vétérans	1100
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	102
UNC AFN (anciens combattants)	368
GEDA	67
Union des commerçants	2550
Caritatives	731
France ADOT 35	63
Union des donneurs de sang	110
Paralysés de France	61
Papillons blancs	63
Ensemble	179
Croix rouge	61
Prévention routière	78
FNATH	116

Unanimité moins 1 abstention

Pour extrait conforme

Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 18/02/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 18/02/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 28 janvier à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 23 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, M. Francis HARCHOUX, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, Mme Joëlle LEGAVRE, conseillers
municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX, M. Florent GULLON, Mme Jeanne HAMON
(pouvoir à C. COLLIN), M. Damien LE FLOHIC, Mme Sylvie LEROY (pouvoir à L. LE
ROCH), M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique ROUX (pouvoir à P. ROUVIER),
Mlle Manon RESCAN

Invités : Anne-Cécile COQUELIN, agent communal, responsable de l'urbanisme ; M. CORBIERE, de la
SADIV.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick GOUPIL assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.006 :

Objet : Bâtiments : Lancement d'une mission de maître d'œuvre bâtiment PMU

Par délibération n°CM.2013.093 du 23 juillet 2013, le Conseil Municipal a décidé d'exercer son droit de préemption concernant la vente de l'immeuble situé au n°15 rue d'Antrain (ancien PMU) dans une démarche de préservation de maîtrise de l'activité commerciale, avec le projet d'y implanter un commerce à vocation alimentaire. Ce bâtiment est dorénavant propriété de la commune.

Ce bâtiment (rez-de-chaussée + étage + comble) a un potentiel d'accueillir, en plus d'un commerce à vocation alimentaire, un logement à l'étage.

LE CONSEIL,

VU la délibération du conseil municipal n°CM.2013.093 du 23 juillet 2013
CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de lancer une mission de maîtrise d'œuvre concernant le devenir du bâtiment situé au n°15 rue d'Antrain (ancien PMU), suite à son acquisition par la commune.

ARTICLE 2 : DIT que ce dossier devra être étudié préalablement par la commission Bâtiments afin de définir plus précisément la mission de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,

